



Amiens, le 10 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPEL du CHU Amiens-Picardie : Les services d'urgence ont vocation à prendre en charge et en priorité les urgences vitales

Le CHU Amiens-Picardie fait toujours face à de fortes tensions et appelle au juste recours aux services d'urgence, en particulier des urgences adultes, dans l'intérêt de tous.

Nous souhaitons rappeler à chacun la nécessité d'adopter les bonnes pratiques de recours aux services d'urgences :

- Contactez d'abord votre médecin traitant. Il a un rôle pilier dans votre parcours de soin coordonné. Il pourra vous apporter une réponse adaptée,
- En cas d'absence de votre médecin traitant, privilégiez également SOS Médecins
- Présentez-vous aux urgences seulement en cas d'indisponibilité de votre médecin traitant ou de SOS Médecins en n'oubliant pas que certaines situations ne sont pas du recours des urgences : le renouvellement d'une ordonnance, la réalisation d'une radiographie sans prescription médicale, un vaccin...

Il s'agit de **rester en capacité d'absorber les flux de patients** et de se recentrer, notamment, **sur la prise en charge des urgences vitales.**

La prise en charge des urgences vitales reste notre priorité qui sera toujours assurée.

Le CHU Amiens-Picardie enregistre quotidiennement en moyenne 231 passages aux urgences, médicales et/ou chirurgicales.

Contact presse

CHU Amiens-Picardie Virginie RIGOLLE / 03 22 08 82 50 – 06 30 50 76 98 / communication@chu-amiens.fr